



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

téléphone

Question écrite n° 91332

Texte de la question

Mme Marie-Louise Fort attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur le nouveau programme de résorption des « zones blanches » en téléphonie mobile décidé dans le cadre de la loi Macron du 6 août 2015, pour la couverture des zones rurales. Un recensement des communes qui ne disposent à ce jour d'aucun service de téléphonie mobile a été établi par les préfets de région à la fin de l'été 2015. Or dans le nord de l'Yonne, plusieurs communes n'ont pas été recensées alors qu'elles ne bénéficient d'aucune couverture téléphonique mobile. En effet le protocole retenu par l'État pour recenser toutes les zones blanches n'a pas tenu compte de la typologie des communes rurales icaunaises qui de ce fait, ne bénéficieront pas de l'installation de nouveaux mâts. C'est pourquoi elle lui demande de bien vouloir lui indiquer comment il entend remédier à cette situation qui pénalise nos communes rurales privées de téléphonie mobile.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Louise Fort](#)

Circonscription : Yonne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91332

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8428

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)